

pineau n'a pas su, c'est que ces hommes qui travaillaient là étaient des gens à la solde de l'Etat. Le fait d'avoir travaillé à cette maison sans laisser d'être habituellement à l'emploi de l'Etat pourrait s'expliquer. Je n'ai pas à prendre la défense de Papineau, et il m'importe peu qu'il ait été au courant de ce qui se passait, mais il me semble qu'il est juste de donner à chacun son dû, surtout lorsqu'il s'agit d'un homme en l'honnêteté de qui vous avez une confiance absolue, et que sa probité est mise en doute par mon honorable ami. Il existait à Sorel une coutume connue par M. Papineau, une coutume par laquelle il arrivait à des gens de se présenter aux bureaux du ministère et d'y demander qu'on voulût bien leur prêter les services d'un ouvrier; ce à quoi je ne trouve pas à redire. Il était fait droit à ces demandes, mais à la condition que l'ouvrier n'aurait rien à réclamer du Gouvernement pour le temps qu'il passerait au dehors.

M. TALBOT: Si M. Papineau est bien l'homme que pense mon honorable ami, ne lui semble-t-il pas qu'il aurait dû s'enquérir des circonstances, grâce auxquelles ces ouvriers avaient pu se trouver là?

M. DOHERTY: Je ne pense pas que l'on eût tenu compte à M. Papineau de l'avoir fait. Au reste, je n'ai rien à voir aux actes de M. Papineau. Il m'a paru tout de même extraordinaire qu'il se soit aussi peu intéressé à la chose; mais il est juste de dire que, n'étant pas l'accusé, M. Papineau n'a eu aucune occasion de s'expliquer, et, pour ma part, je ne la condamne pas. Je discute une affaire qui nous est soumise, et je m'efforce d'être juste envers tout le monde.

Si l'honorable député de Bellechasse pense avoir intérêt à trouver M. Papineau coupable de quelque offense, je le renverrai à celui de qui relève M. Papineau, au ministre de la Marine, qui, sans doute, accommodera l'honorable député. Il n'empêche que M. Papineau jure—en quoi il n'est pas contredit—n'avoir pas su ce qui se passait; il jure que, si la chose lui avait été demandée, il ne l'aurait pas permise. Au reste, ceux qui pour le député de Richelieu exécutaient cette entreprise ont soigneusement veillé à ne rien laisser connaître à M. Papineau. M. Champagne est allé jusqu'à falsifier ses états de solde dans nul autre but, selon moi, que de cacher le fait de ces ouvrages exécutés au profit de M. Lanctôt. Tout démontre que ces hommes ont fait ce qu'ils ont pu pour empêcher que M. Papineau n'eût connaissance de la chose. Outre le témoignage de M. Papineau, qui dit n'avoir rien connu, il y a ceux qui jurent avoir été avertis de prendre, en partant des chantiers de Sorel avec leur peinture, une route qui leur permettait d'éviter M. Papineau. L'honorable

député de Welland peut bien ricaner à l'occasion de ce témoignage, mais il n'en corrobore pas moins de façon remarquable celui où M. Papineau jure n'avoir rien connu. Si d'une part il est vrai, comme on y insiste, que M. Papineau habitait en face et que les ouvriers avaient à passer devant chez lui, d'autre part l'heure à laquelle ils portaient cette peinture serait précisément l'heure où M. Papineau d'habitude se rend de sa maison aux chantiers. C'est pourquoi on leur avait dit de prendre certaines rues afin de ne pas le rencontrer. Il s'agissait non pas d'échapper à la vue de M. Papineau chez lui, mais d'éviter qu'il les aperçût sur la route, à cause de la peinture qu'ils portaient et des questions que M. Papineau aurait pu leur adresser. J'admets sans difficulté que M. Papineau a pu savoir que ces hommes-là travaillaient à la maison de M. Lanctôt, mais en même temps il a pu supposer qu'ils étaient là pour y avoir été autorisés en vertu de cette coutume dont j'ai parlé tantôt. Ce peut être une coutume peu recommandable, mais, à tout événement, le trésor public n'a rien à y perdre et les magasins de l'Etat ne sont pas pillés au bénéfice de gens qui n'y ont aucun droit. Selon moi, M. Lanctôt devait savoir, il ne pouvait manquer de savoir, que ces marchandises de chantiers de Sorel étaient là pour le public et non pas pour lui, que l'argent payé aux ouvriers de ces chantiers est pour des travaux qu'ils font au profit de l'Etat et non pas à son profit. Cela, il n'a pas pu ne pas le savoir. S'il était entré là et eût volé un baril de peinture, aurait-il pu se défendre en disant: Je ne savais pas que cela appartint à l'Etat, j'ignorais à qui cela pouvait appartenir? Si donc il n'aurait pas pu présenter une pareille défense, il ne le peut faire davantage aujourd'hui en disant n'avoir pas su que cette peinture ne fût pas la propriété des personnes qui la lui donnaient.

Les deux cas sont absolument semblables. J'ai donc raison de dire que, non-seulement il le savait, mais il a même été averti que, sans au moins la permission de M. Papineau, il ne pouvait se les faire remettre, permission qu'il ne s'est jamais mis en peine de demander, autrement que pour s'être présenté aux bureaux à un moment où M. Papineau n'était pas là. Je n'entends faire aucune insinuation, mais on me pardonnera peut-être de dire qu'il arrive parfois à des gens de demander à voir quelqu'un, sans avoir le cœur brisé si on leur répond que la personne qu'ils désirent voir n'est pas là. A tout événement, il se trouve que M. Lanctôt a eu tout l'avantage de cette absence; car, si M. Papineau eût été là, M. Lanctôt n'aurait pas eu la permission qu'il recherchait. Sur ce point, il est impossible, selon moi, de